

## Convention de Raccordement individuel pour une Installation de Consommation en BT de puissance supérieure à 36 kVA Conditions Particulières

Nb. de pages : 7

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	01/11/2017	Création	

### Résumé / Avertissement

Les présentes Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de la Convention de Raccordement en précisant les conditions techniques, juridiques et financières du raccordement de l'Installation de Consommation d'énergie électrique au Réseau Public de Distribution, en Basse Tension, pour une puissance supérieure à 36 kVA. Elles sont établies sur la base des éléments contenus dans la demande de raccordement du Client.

L'ensemble « Conditions Générales » et « Conditions Particulières » constitue la Convention de Raccordement, composante du dispositif contractuel entre la SICAE PSM et le Client.

CONVENTION DE RACCORDEMENT  
POUR UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION DE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 kVA  
POUR LE SITE  
**NOM SITE**  
**CONDITIONS PARTICULIERES**  
COMPLETANT LES CONDITIONS GENERALES

Fait en double exemplaire,

Paraphe en bas de chaque page

**ENTRE**

**NOM**, Société **XXXX** au capital de **XXXXX** euros, dont le siège social est sis **ADRESSE**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **XXXX** sous le numéro **XXXXXXXXXXXX** représentée par **XXXXXXXXXX**, **Titre**, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé le Demandeur,

D'UNE PART,

**ET**

SICAE de Précý St Martin, société anonyme à capital variable, dont le siège social est situé- 28 rue Hautefeuille 10220 PINEY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le numéro 780 323 655, représentée par Monsieur Aurélien PÂRIS, Directeur, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée la SICAE PSM

D'AUTRE PART.

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat « Partie » ou ensemble « les Parties ».

## SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Chapitre 1 - Caractéristiques et prescriptions techniques de conception de l'Installation de Consommation .....</b>	<b>4</b>
1.1. Puissance de Raccordement .....	4
1.2. Régime du neutre de l'Installation .....	4
1.3. Protection contre les courts-circuits .....	4
1.4. Moyens de production autonome .....	5
1.5. Points de Livraison multiples .....	5
<b>2. Chapitre 2 - Caractéristiques des Ouvrages de Raccordement .....</b>	<b>5</b>
2.1. Description du raccordement .....	5
2.2. Dispositif de Comptage .....	5
<b>3. Chapitre 3 - Résiliation de la Convention de Raccordement .....</b>	<b>6</b>
<b>4. Chapitre 4 - Signatures .....</b>	<b>6</b>

## Préambule

Les présentes Conditions Particulières de la Convention de Raccordement correspondent à la Proposition de Raccordement N°[référence PDR] adressée par la SICAE PSM au Demandeur.

Le Demandeur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de la Convention de Raccordement pour une Installation de Consommation de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en basse tension au Réseau Public de Distribution d'électricité (RPD). Celles-ci sont disponibles sur le site [www.sicae-precy.fr](http://www.sicae-precy.fr).

Elles peuvent être transmises par voie électronique ou postale sur simple demande du Demandeur à la SICAE PSM. La signature du présent document avec ses annexes et de la Proposition de Raccordement N° [référence PDR] vaut acceptation des Conditions Générales sans aucune réserve.

## 1. Chapitre 1 - Caractéristiques et prescriptions techniques de conception de l'Installation de Consommation

### 1.1. Puissance de Raccordement

Le raccordement au Réseau Public de Distribution BT de l'installation en soutirage pour la méthanisation située :

ADRESSE

CP VILLE

est dimensionné pour une Puissance de Raccordement de PUISSANCE kVA.

### 1.2. Régime du neutre de l'Installation

Le choix du schéma de mise à la terre retenu pour le raccordement de l'Installation est précisé dans la Convention d'Exploitation.

### 1.3. Protection contre les courts-circuits

Les caractéristiques du dispositif de protection contre les courts-circuits générés par l'Installation, sont déterminées en tenant compte de la puissance maximale envisagée pour le transformateur qui alimente l'Installation, de la tension de court-circuit du transformateur, de la longueur et des sections de la canalisation entre le transformateur et le Point de Livraison.

Les données à utiliser pour déterminer ces caractéristiques sont :

- la puissance maximale du transformateur : 400 kVA,
- la tension de court-circuit du transformateur : 4%,
- la liaison transformateur-tableau BT : longueur 6 m, aluminium, 2 câbles de section 240 mm<sup>2</sup> par phase,
- la liaison tableau BT-Point de Livraison : longueur 90 m de section 240 mm<sup>2</sup> en aluminium.

### 1.4. Moyens de production autonome

Aucun moyen de production autonome n'est raccordé sur l'Installation intérieure du Demandeur.

### 1.5. Points de Livraison multiples

Lorsque le Site est desservi par plusieurs Points de Livraison, les Installations intérieures du Demandeur ne doivent pas être reliées électriquement entre elles.

## 2. Chapitre 2 - Caractéristiques des Ouvrages de Raccordement

### 2.1. Description du raccordement

Conformément à la Proposition de Raccordement N° [référence PDR] adressée par la SICAE PSM au Demandeur, les caractéristiques du raccordement sont les suivantes :

Il est réalisé par l'intermédiaire :

- d'un départ direct en BT depuis le poste HTA/BT de Distribution Publique à créer.

et se compose :

- d'un branchement et d'une extension de réseau,

Les Ouvrages de Raccordement sont constitués par :

Descriptif technique
<p><b>Branchement :</b> XXXXXXXXXX</p> <p><b>Extension de réseau :</b> XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</p>

### Emplacement du Point de Livraison et du Point de Comptage

Le Point de Livraison et le Dispositif de Comptage de l'Installation sont installés dans une armoire située dans le domaine privé du Demandeur. Le Point de Livraison est fixé aux bornes aval du dispositif de sectionnement placé dans l'armoire.

### 2.2. Dispositif de Comptage

Les caractéristiques du Dispositif de Comptage installé sont les suivantes :

TYPE DE COMPTEUR	CLASSE DE PRECISION	TELEREPORT	TELERELEVE	RAPPORT DES TC	CLASSE DE PRECISION DES TC	PUISSANCE DE PRECISION DES TC
type	Classe	Oui/non	Oui/non	Rapport	CL	PUISSANCE

### Modalités d'accès aux données de comptage

Afin de permettre le télérelevé des informations de comptage, la SICAE PSM réalisera une installation de relevé par radio fréquence (GSM data à date).

### 3. Chapitre 3 - Résiliation de la Convention de Raccordement

La SICAE PSM se réserve le droit de résilier la présente Convention de Raccordement pour les travaux non réalisés 3 mois après la date de signature du présent contrat pour des raisons qui ne lui sont pas imputables.

### 4. Chapitre 4 - Signatures

Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés ci-dessous.

Pour le Demandeur <b>NOM</b> <b>TITRE</b>	Pour SICAE PSM <b>M. Aurélien PÂRIS</b> <b>Directeur</b>
Date :	Date :

AVERTISSEMENT : au cas où la Convention de Raccordement contiendrait des ratures, et/ou des ajouts de clauses ou de mentions, et/ou des suppressions de clauses ou de mentions, celle-ci serait considérée comme nulle et non avenue. Dans cette hypothèse, il y aura lieu de signer une nouvelle convention destinée à remplacer la Convention de Raccordement annulée.